

BULLETIN D'INSCRIPTION

INSCRIPTION EN LIGNE SUR

www.sport-up.fr et www.esv91.com

FRAIS D'INSCRIPTION en ligne : 17 €
dont 1 € de frais d'enregistrement

OU INSCRIPTION PAR COURRIER
à adresser à ESV Mairie de Vauhallan
91430 Vauhallan

Prénom :

Nom :

Sexe : M F Année de naissance :

Fédération sportive :

Municipalité de la maison de courses :

Club d'association :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tel. : Signature :

DOSSARD

ANNULÉ

CHEQUE à l'ordre de l'ESV à joindre au bulletin d'inscription

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation complète et sans restriction du règlement

Le paiement des droits d'inscription est définitif et ne pourra pas donner lieu à remboursement



LE CASTOR GAROU

TRAIL NOCTURNE 17 KM - DÉPART À 18H00

6^{ème} EDITION

ANNULÉ



SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020
18H00

INSCRIPTIONS EN LIGNE OU PAR COURRIER

INSCRIPTIONS LIMITEES A 600 COUREURS

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX & RÈGLEMENT

Article 1 : organisateur

La course est organisée par l'Etoile Sportive de Vauhallan

Article 2 : catégories autorisées

Catégorie	Année de naissance
Master 9, 10	1941 et avant
Master 8	1942 à 1946
Master 6, 7	1947 à 1956
Master 4, 5	1957 à 1966
Master 2, 3	1967 à 1976
Master 1	1977 à 1981
Master 0	1982 à 1986
Senior	1987 à 1998
Espoir	1999 à 2001
Junior	2002 et 2003

Article 3 : inscriptions et retrait des dossards

3.1 Inscriptions en ligne sur notre site www.esv91.com ou sur www.sport-up.fr jusqu'au 3 décembre

Pas d'inscriptions sur place le jour de la course (du fait des conditions sanitaires)

3.2 Retrait des dossards

Chez Terres de RUNNING 22 rue Aristide Briand 92160 ANTONY du 27 novembre au 4 décembre pour les inscrits jusqu'au 25 novembre dont le dossier est complet.

Le samedi 5 décembre sur place à partir de 15H00

Article 4 : obligations légales (certificat médical et licence valides le jour de la manifestation)
Pour être autorisés à courir, les participants doivent être titulaires de :
- d'une licence A (Association sportive, Association sportive de France, Association sportive de France Running, Association sportive de France Running)
- ou d'une licence sportive en cours de validité (la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître partout les moyens de la non contraindre à la participation au sport en compétition, de l'athlétisme et compétition ou de la course, le calendrier de compétition et délégué par un des fédérations suivantes (FCD, FFH, FFDN, ACPPT, FSCF, FSO, UFOLEP).

Article 5 : départ et arrivée

Sur le terrain d'évolution. Départ à 18H00.

Article 6 : parcours

Parcours d'environ 17 km cumulant 400 mètres de dénivelé positif . La distance définitive ne sera communiquée que le jour de la course.

Article 7 : sécurité et condition sanitaires

La sécurité sera assurée par la gendarmerie, les signaleurs de la course, deux unités de secours mobiles . Un médecin sera présent au départ et à l'arrivée de la course, un référent coordinateur de plan COVID sera également présent.

Article 8 : responsabilité des organisateurs

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de AXA

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de notre volonté, les inscriptions seront reportées à l'édition 2021.

Article 9 : récompenses

Trophées originaux aux trois premiers de chaque catégorie, Hommes et Femmes.

Trophées originaux remis au premier Homme du scratch et à la première Femme du scratch

Article 10 : chronométrage

Il est assuré par l'association AOCHS

Article 11 : publication des résultats

Sur www.esv91.com ou sur le site du CDCS : www.cd91athle.org ou sur le site www.sport-up.fr

Article 12 : matériel

Lampes frontales obligatoires. Auto suffisance et pas de ravitaillement à l'arrivée (conditions sanitaires)

CHARTRE DU COUREUR

SAMEDI 5 DECEMBRE 2020

Je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés , semi ouverts ou à forte densité de personnes : port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique

2/ Respecter le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Porter le masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et le remets à l'arrivée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Etre équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (autosuffisance y cps à l'arrivée)

3/ Ne pas entrer physiquement en contact d'autres participants

4/ Comprendre que en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement généralistes d'épidémie

5/ Accepter en prenant part à l'événement, que chaque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles

6/ Si j'ai présenté le COVID 19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour s'assurer de ma capacité à courir une épreuve intense et présentant des dénivelés importants

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la COVID 19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application StopCovid préalablement à ma venue sur l'événement

10/ Respecter les consignes délivrées par l'agent COVID sur place

NOM, prénom :

Date et signature

